

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DASES 1197 G - DPVI Subvention et convention avec l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (13e).

M. Bernard JOMIER et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles - AFIF (13e) et de l'autoriser à signer une convention annuelle avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 6e Commission, et Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer avec l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (AFIF), 53 rue Nationale 75013 Paris, une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée à l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (SIMPA 19310 - dossier 2014_02074) au titre de l'exercice 2014 dans le cadre de la politique de la ville.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.